



Le mercredi 31 mars 2021

**APPEL D'OFFRES SP-2021-007**

**RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac demande des soumissions relativement à l'exécution des routes séquentielles du programme de rinçage unidirectionnel. Le présent mandat prévoit pour l'année 2021 deux (2) rinçages unidirectionnels complets du réseau entre les deux (2) séries de dates suivantes :

Printemps 2021 : du 3 mai au 11 juin

Automne 2021 : du 20 septembre au 29 octobre

Les documents d'appel d'offres seront disponibles à compter du 31 mars 2021 sur le site du SÉAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca))

Le soumissionnaire a la responsabilité de se renseigner sur l'objet et les exigences du présent appel d'offres. Tout soumissionnaire qui n'est pas certain du sens exact du texte ou d'une partie du texte du document d'appel d'offres peut communiquer avec la responsable, soit :

**M<sup>e</sup> Marie-Josée Russo, greffière**  
**Téléphone : 450 472-7310, poste 214**  
**Courriel : [mj.russo@vsmsll.ca](mailto:mj.russo@vsmsll.ca)**

Toute communication, question, interprétation, autorisation ou autre doit être adressée uniquement à cette responsable.

L'entrepreneur doit fournir un cautionnement de soumission, lequel est prévu dans l'appel d'offres.

Seules les soumissions présentées en conformité aux conditions présentées aux documents de soumission seront acceptées.

L'enveloppe de soumission clairement identifiée au nom du projet avec le numéro de dossier de la Ville, telle que prescrite, sera reçue au plus tard au Service du greffe le **19 avril 2021 à 10 h 00**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, situé au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0 pour être ouverte le même jour, à **10 h 05**, au même endroit.

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, la Ville se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac n'est pas tenue de retenir un soumissionnaire conforme dont la soumission indiquerait un prix plus élevé que celui du marché ou de l'estimation des coûts.

La greffière,

M<sup>e</sup> Marie-Josée Russo